

Gestion des Associations

Assurances

Fiche de synthèse de la réunion organisée le 05 juillet 2016.



22 septembre 2016

SOMMAIRE

La protection complète des Associations et de leurs adhérents	4
Garanties Proposées	5
Responsabilité Civile Association	5
Responsabilité Employeur	5
Mission et Individuelle Accident	5
Responsabilité des Dirigeants d'Association.....	6
Protection juridique	6
Dommages Aux Biens	6
Assurance Annulation.....	6
Les informations à nous transmettre pour étude	7
Coordonnées des interlocuteurs	9
Les personnes à contacter.....	9

La protection complète des Associations et de leurs adhérents

Les associations n'échappent pas aux risques qui peuvent engager leurs responsabilités en tant qu'association, comme celles de leurs dirigeants, salariés, adhérents et bénévoles.

En effet, en tant que personne morale, l'association est responsable de tous les dommages que ses activités et manifestations pourraient occasionner à des tiers.

Ses salariés, bénévoles et adhérents peuvent eux aussi être victimes d'accidents lors de ces manifestations ou lors de l'exercice de leurs activités pour le compte de l'association.

Ses dirigeants quant à eux, doivent avant tout remplir une mission, faire des choix, prendre des décisions...et ce dans l'intérêt des adhérents et dans le respect des lois. Ils engagent de ce fait leur responsabilité personnelle sur chaque décision.

Harcèlement, discrimination, licenciement abusif ou irrégulier sont des conflits sociaux qui peuvent aussi se produire entre l'association et ses salariés ou bénévoles. Malgré le caractère désintéressé de leurs activités, ces conflits sociaux peuvent leur coûter cher.

Pour protéger votre association, nous pouvons étudier pour vous des solutions adaptées en fonction de vos besoins.

Garanties Proposées

Responsabilité Civile Association

Protège l'Association, ses dirigeants, salariés, adhérents et bénévoles en cas de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans le cadre de leurs activités associatives, y compris lors de l'organisation de manifestations : culturelles, sportives, expositions, voyages de proximité...

Responsabilité Employeur

Couvre les frais de défense et les dommages et intérêts auxquels l'Association est exposée suite à la mise en cause de sa responsabilité du fait d'une violation sociale (harcèlement, discrimination, rupture abusive...).

Mission et Individuelle Accident

Garantir les personnes définies ci-après suite à des accidents dont elles pourraient être victimes pendant toute la durée du contrat, à savoir : l'ensemble des Salariés, des Mandataires Sociaux, des Dirigeants et des Administrateurs de l'association.

Toute personne effectuant une mission professionnelle pour le compte de l'association, sous réserve qu'elle soit en possession d'un ordre de mission délivré par ladite Société ou, qu'à défaut, elle puisse produire la copie de la note de frais. Le Conjoint de l'Assuré ainsi que ses Enfants à charge l'accompagnant en Mission.

Responsabilité des Dirigeants d'Association

Protège le patrimoine personnel des dirigeants de l'Association suite à la mise en cause de leur responsabilité du fait d'une faute de gestion (manquement aux obligations légales, non-respect des statuts...) commise par imprudence, négligence, erreur ou omission ou encore déclaration inexacte dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeants.

Protection juridique

Toute opération consistant, moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation préalablement convenue, à prendre en charge des frais de procédure ou à fournir des services découlant de la couverture d'assurance, en cas de différend ou de litige opposant l'assuré à un tiers, en vue notamment de défendre ou représenter en demande l'assuré dans une procédure civile, pénale, administrative ou autre ou contre une réclamation dont il est l'objet ou d'obtenir réparation à l'amiable du dommage subi."

Ainsi que toutes questions juridiques auxquelles les dirigeants, salariés et bénévoles peuvent être confrontés en raison de l'exercice de leur fonction au sein de l'Association.

Dommmages Aux Biens

L'assureur garantit l'actif de votre association (locaux et biens professionnels) contre les principaux risques incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, vandalisme, attentats, tempêtes...

Assurance Annulation

Garantit le remboursement des frais retenus par le voyageur ou le loueur en cas d'annulation d'une manifestation organisée par vos soins.

Les informations à nous transmettre pour étude

Identité de votre Association

Dénomination sociale de votre Association :

Adresse de votre Association (impérativement située en France métropolitaine) :

Code postal :

Ville :

Type d'Association (cochez une réponse pour chaque type d'Association ci-dessous) :

- Association déclarée loi 1901 ou 1908 à but non lucratif OUI NON
- Association de fait ou non déclarée¹ OUI NON
- Associations reconnues d'utilité publique OUI NON
- Association agréée OUI NON
- Association intermédiaire (loi n°87-39 du 27 janvier 1987) OUI NON
- Associations dont l'objet social précise que leur but est l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours pour le compte de leurs membres (articles L.211-1 et suivants du Code du Tourisme) OUI NON
- Associations qui ont pour finalité l'exercice d'activités marchandes (fabrication ou vente de produits, exécution de travaux ou de prestations) OUI NON
- Associations qui ont pour finalité l'exercice d'activités pour le compte de tiers (notamment la mise à disposition de personnes ou de biens) OUI NON
- Associations qui ont pour finalité l'exercice d'activités politiques, syndicales, idéologiques, religieuses ou de prosélytisme¹ OUI NON
- Comités d'entreprise OUI NON
- Organismes locaux de tourisme (article L.213-1 du Code du Tourisme) OUI NON

Date de création de votre Association :

Code SIREN / Code Insee :

Nom du président de votre Association :

Votre Association a-t-elle des filiales (entités détenues directement ou indirectement à plus de 50% des droits de vote) ? OUI NON

En cas de réponse positive, merci de compléter le tableau ci-après ou de joindre une annexe.

Nom	% détenu (Droits de vote)	Activités

Domaine d'activité de votre Association

- Loisirs et vie Sociales - Action caritative et humanitaire - Action Solidaire et Santé
- Culture - Economie et Développement local - Chasse
- Sports à titre non professionnel - Education / Formation / Insertion
- Sports à titre professionnel
- Autres :

Nombre total de salariés et bénévoles de votre Association (y compris vos filiales) :

(Toute personne physique qui s'engage librement pour mener une action non-salariée, au sein du souscripteur ou ses filiales, en dehors de son temps professionnel et familiale).

Nombre total d'adhérents de votre Association (y compris vos filiales) :

(Notamment les licenciés et pratiquants, s'il s'agit d'une association sportive), dans l'exercice d'une fonction ressortissant au but de l'association.

Eléments financiers de votre association selon arrêté des comptes paru le/...../20..... ou pour les associations ayant moins de 18 mois d'ancienneté, selon le prévisionnel.

	Votre association	Vos filiales
Capitaux propres (uniquement dans le cas où votre Association arrête ses comptes sous forme de bilan (actif/passif), ainsi que pour vos filiales)		
Chiffre d'affaires (comptes de résultat) ou budget total (tableau produits charges)		
Résultat net		

Concernant les déplacements de votre association en France et à l'étranger :

Nombre de personnes susceptibles de se déplacer :

Combien de déplacements par an et la nature de ses déplacements (en France et à l'étranger) :

Pour quel type de mission (nous préciser) :

Capital invalidité souhaité : 30.000 € 50.000 € 100.000 €

Coordonnées des interlocuteurs

Les personnes à contacter

Pour toute demande de renseignements complémentaires pour cette étude, vous pouvez contacter :

- **Sophie POISSONIER – Chargé de clientèle**

Tél : 03 88 37 58 12

Mail : sophie.poissonnier@grassavoye.com

- **Elodie PALLOIS – Chargée de compte**

Tél : 03 88 37 58 25

Mail : elodie.pallois@grassavoye.com

A propos du Groupe Willis Towers Watson

Willis Towers Watson (NASDAQ : WLTW) est une entreprise internationale de conseil, de courtage et de solutions logicielles qui accompagne ses clients à travers le monde afin de transformer le risque en opportunité de croissance.

Willis Towers Watson compte 39 000 salariés dans plus de 120 pays.

Nous concevons et fournissons des solutions qui gèrent le risque, accompagnent les talents et optimisent les profits afin de protéger et de renforcer les organisations et les personnes. Notre vision, unique sur le marché, nous permet d'identifier les enjeux clés au croisement entre talents, actifs et idées: la formule qui stimule la performance de l'entreprise. Ensemble, nous libérons les potentiels. Pour en savoir plus : www.willistowerswatson.com

GRAS SAVOYE, Société de courtage d'assurance et de réassurance

Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.

Tél: 01414350 00. Télécopie: 01 414355 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre.

N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9. © Gras Savoye Willis Towers Watson. Tous droits réservés.